



POD | Maatschappelijke Integratie  
SPP | Intégration Sociale

E-mail: [question@mi-is.be](mailto:question@mi-is.be)  
Tel 02/ 508.85.86  
Url : [www.mi-is.be](http://www.mi-is.be)

**A Mesdames les Présidentes et à  
Messieurs les Présidents des centres  
publics d'action sociale**

Service	vos références	vos références	nos références	date	annexe(s)
Avis juridique et support à la politique				11/06/2009	

**Circulaire concernant l'allocation de chauffage : augmentation des seuils  
d'intervention à partir du 1<sup>er</sup> juin 2009**

Suite à l'augmentation des prestations sociales au 1<sup>er</sup> juin 2009, il y a également lieu d'augmenter les montants suivants en matière d'allocations de chauffage.

En l'espèce, pour toutes les demandes introduites à partir du 1<sup>er</sup> juin 2009, le montant annuel brut imposable du ménage ne doit pas être supérieur à € 14.887,95 majorés de € 2. 756,15 par personne à charge.

Je vous prie de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Ministre de l'Intégration Sociale,  
Le Président

J.VAN GEERTSOM